

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2021

---

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER  
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par  
M. Sempastous

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« si le propriétaire des immeubles »

les mots :

« dès lors que le propriétaire des biens immobiliers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.